

MINISTERE
de l'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Sont inscrites sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général "les Roches Droites" de VIGNEVIEILLE (Aude) ainsi que la parcelle sur laquelle elles se dressent - n^o 639, section A, propriété communale.

La mesure vise aussi les routes IC 12 et IC 40 dans leur traversée du site, ainsi que le plan d'eau de l'Orbieur au droit de la parcelle inscrite.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de VIGNEVIEILLE

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 11 Décembre 1942
Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux Arts
L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Vignevieille. —

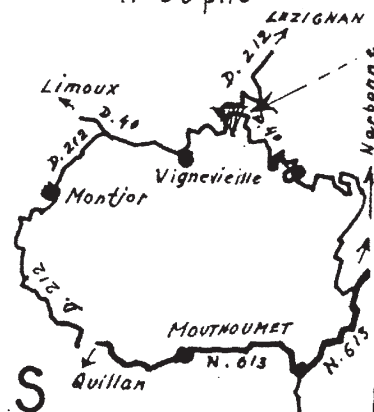
— « Les Roches Droites » ainsi que la parcelle n° 639, section A du cadastre, sur laquelle elles se dressent. La mesure vise aussi les routes d'I.C. n° 12 et d'I.C. n° 40 dans leur traversée du site et le plan d'eau de l'Orbieu au droit de la parcelle inscrite (S. *Ins.* : 11 décembre 1942).

AUDE

"MICHELIN" au 1/200.000
N° 86 pli 8

VIGNEVIEILLE

CANTON : MOUTHOMET
ARRONDI : CARCASSONNE



LES ROCHES DROITES

Sont inscrites sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général "les Roches Droites" de VIGNEVIEILLE (Aude) ainsi que la parcelle sur laquelle elles se dressent, n° 639 - section A - propriété communale.

La mesure vise aussi les routes IC 12 et IC 40 dans leur traversée du site, ainsi que le plan d'eau de l'Orbieu au droit de la parcelle inscrite.

Arrêté, du 11 décembre 1942

ORIGINAL
2

N



ROUTE I.C. N°12 vers LAGRASSE

ORBIEU

642

641

643

640

ROUTE I.C. N° 40 vers TERMES

639

639

ROCHES DROITES

sentier

PONT

ROUTE I.C. N°12 vers VIGNEVIEILLE

Cadastré révisé en 1961

parcelle 639 → { 544

chemin I.C. 40 → { 548 est C.D. 40



PARTIE INSCRITE

Echelle : 1/2.500

ORBIEU



409

0251

VIGNEVIELLE
CHATEAU DE DUFORT
ROC DE LA GARDE